

DESTINATAIRES : Le personnel, les gestionnaires et les médecins en CHSLD
EXPÉDITRICES : Annie Laberge, directrice adjointe SAPA Hébergement Rive-Nord
Marie-Pier Mailhot, directrice adjointe SAPA Hébergement Rive-Sud
DATE : Le 28 juin 2021
OBJET : **Consignes pour le transport d'un spécimen SARS-CoV2
(COVID-19) en provenance d'un centre d'hébergement (CHSLD)**

Une fois le prélèvement effectué :

- Identifier l'échantillon en présence du résident : nom et prénom du résident et numéro d'assurance maladie (NAM) et numéro du dossier de l'établissement;
- Ajouter la date, l'heure et les initiales de la personne qui effectue le prélèvement sur l'étiquette;
- Conserver le spécimen à 4°C une fois prélevé et pour le transport jusqu'au laboratoire.

Traiter et acheminer le spécimen selon l'aide-mémoire :

[Aide-mémoire Traitement d'un spécimen SARS-CoV-2 \(Covid-19\)](#) (2021-01-13)

Par ailleurs, nous aimerions apporter des précisions quant aux délais de transport des échantillons vers le laboratoire :

- Les échantillons doivent être acheminés au laboratoire selon les routes régulières de transport entre 6 h et 22 h;
- Seuls les échantillons réalisés à la suite de prélèvements de masse (gros volume) doivent être acheminés au laboratoire dans un délai de quatre heures entre 6 h et 22 h;
- **Important** : prendre note qu'aucune demande de transport d'un spécimen SARS-CoV2 ne doit être effectuée entre 22 h et 6 h, que ce soit pour un spécimen ponctuel ou des prélèvements de masse.